

Programme – J.410

Ouverture de la session

1. Les différentes structures : objectifs et fondements juridiques

- Syndicats de copropriété
- Association syndicale libre ou autorisée (ASL) - (ordonnance du 1/07/2004 et décret du 3/05/2006)
- Association foncière urbaine libre ou autorisée (AFUL) – (L-R 322 du code de l'urbanisme)
- Division en volume

2. Les conditions de la création de ces structures

- Obligations statutaires
- Publication
- Opposabilité

3. Gestion de ces différentes structures : des droits et obligations de chacun – rappel des évolutions législatives récentes (à jour au 30 juin 2017)

- Les acteurs : syndicat de copropriété, ASL, AFUL, Lots en volumes :
- Les organes de décision, d'exécution et contrôle : rôles, responsabilités et pouvoir de chacun
- Les pouvoirs de représentation et de délégation
- Les conditions de prises de déci
- La répartition des charges

4. Études de cas

- Analyse critique de statuts existants

Clôture et évaluation de fin de formation

Objectifs

- Connaître les règles de droit applicables aux ASL, AFUL et syndicats de copropriété et les différencier
- Comparer les statuts et règlements

Personnes concernées

- Tout collaborateur qui élabore des statuts ou gère des ensembles immobiliers

Prérequis

- Aucun

Méthodologie – Évaluation

- Support pour les apports théoriques
- Échanges interactifs
- Cas pratiques, quiz...
- Remise d'une attestation d'évaluation sur les acquis, en fin de formation

Animation

- Juriste, consultant en droit immobilier. Diplômé de l'IEP. Conseil des collectivités locales et de maîtres d'ouvrage

Dates

12-13 novembre 2020

Prix

1310€ HT

Lieux

Paris 75009



CONTACT

Karine JAFFREDO



01 42 93 62 81



Formation-inter@ceflu.fr

www.ceflu.com